

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La 13^{ème} édition de la « Ronde saint-georgienne », est organisée le dimanche 28 avril 2019 par l'association « La Ronde saint-georgienne » 444 route de Murviel, 34680 Saint-Georges-d'Orques en association avec « Les coureurs de Saint-Georges ».

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ÉPREUVE

La 13^{ème} édition de la « Ronde saint-georgienne » est une course pédestre individuelle de 10.250 km en 1 boucle. Le parcours est composé de routes et de chemins de terre, et se déroule sur les territoires communaux de Saint-Georges-d'Orques, Murviel-lès-Montpellier et Pignan. La nature particulière de certains passages de la course rend impossible la participation de la catégorie handisport en fauteuil roulant.

Le départ de la course principale est à 10h30 aux Arènes municipales Michel Laurens – Rue des Pilettes à Saint-Georges-d'Orques. Un ravitaillement en course (5ème kilomètre), un ravitaillement à l'arrivée et un point d'eau au kilomètre 8 sont proposés. Les courses enfants gratuites auront lieu dès 9h30

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la Ronde est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition.

La course principale est limitée à 400 coureurs. Le coût de l'inscription pour le 10,250 km est de 10 euros. Les inscriptions seront reçues par courrier sur le bulletin ci-joint, jusqu'au vendredi 26 avril 2019 ou directement le jour de la course. Les inscriptions peuvent également se faire en ligne sur le site : www.ats-sport.com

L'accueil et la remise des dossards s'effectueront au Centre Communal des Rencontres (C.C.R.), Route de Laverune. Les organisateurs offrent gracieusement à tous les participants et aux spectateurs le pot de l'amitié sportive à l'issue de la course. L'âge minimum pour participer aux courses enfants est de 6 ans le jour de la course jusqu'à 13 ans compris. L'inscription est gratuite pour les courses enfants. Aucun classement ne sera effectué pour les courses enfants.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les concurrents sont répartis en catégories cadets, juniors, espoirs, seniors, masters (vétérans 1, 2, 3, 4) et Handisports non sur fauteuil. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Les récompenses ne seront pas cumulables. Chaque concurrent recevra un cadeau certifiant sa participation à la 13^{ème} Ronde saint-georgienne. Chaque enfant sera récompensé pour sa participation.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ/ DIVERS

La circulation ne sera pas interdite sur une partie du parcours, mais contrôlée. Aucun véhicule à moteur ou non, ne pourra accompagner les coureurs sur le parcours (sauf ceux de l'organisation). L'assistance médicale est assurée sur le parcours par des médecins et ambulances. Une assurance responsabilité civile est souscrite pour tous les concurrents par les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité pour tout accident physiologique qui pourrait survenir au cours de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance ; pour tous les autres participants, il leur incombe de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la course. Toutefois, une surveillance discrète sera mise en place.

ARTICLE 6 : CAS D'URGENCE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tous cas non prévus, seront tranchés par la direction de course (bureau de l'association) qui peut se réserver le droit d'annuler la course, et de s'engager aux remboursements et à l'annulation des chèques.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Réservé à l'organisation
Dossard N°

 Paiement : chèque - espèces

Remplir le bulletin en lettres majuscules, l'accompagner obligatoirement du règlement par chèque libellé à l'ordre de la "RONDE SAINT-GEORGIENNE". A renvoyer avant le vendredi 26 avril 2019.

Joindre le **CERTIFICAT MEDICAL DE "NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA COURSE A PIED EN COMPETITION"** et envoyer le dossier à :

LA RONDE SAINT-GEORGIENNE
444 route de Murviel
34680 Saint-Georges-d'Orques

INSCRIPTION UNIQUE : 10 euros
(dont un euro reversé à l'A.P.E.I. de Frontignan Pays de Thau - IME "Les Hirondelles")

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Sexe :** M F (*) **Catégorie :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tél. : **E-mail :**

Club : **N° de licence :**

Concurrents handisports : mal voyant **handicapé debout (*)**

(*) : barrer la mention inutile

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la course. Je certifie exacts les renseignements portés sur le présent bulletin d'inscription.

Fait à : **le :**

SIGNATURE :

Pour les MINEURS, l'autorisation parentale est OBLIGATOIRE.

Je soussigné(e) Né(e) le

Autorise mon fils, ma fille (*) à participer à cette épreuve.

SIGNATURE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Internet : www.ats-sport.com www.larondestgeorgienne.com
Portable : 06 10 12 44 94
Mail : leacoursi@yahoo.fr